

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

86/579 DU 29/4/86  
DECRET N° /MTERFPPS-DGFP-DGPCE

Portant intégration et nomination de ~~Monsieur~~ NIERE (Claude-Isidore) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/IS/S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 62/130/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/4423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/4434 du 17.12.85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le Protocole d'accord du 29.11.80 signé entre la République Socialiste de Roumanie et la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce ;
- (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions Combinées, du décret n° 62/426 du 29.12.62 et du Protocole d'accord du 29.11.1960 ~~subvisé~~, Monsieur ~~MIERE~~ MIERE (Claude-Isidore) ~~né le 19 Août 1964 à Djambala~~, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques : Spécialité Commerce, obtenu à l'Académie des Etudes Economiques de Bucarest (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers -SAF - (Administration Générale), et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10 Juin 1974 ~~subvisé~~, l'intéressé, est classé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3 : ~~Monsieur MIERE~~ (Claude-Isidore) est mis à la disposition du Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat.

ARTICLE 4 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date <sup>effective</sup> de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, publié au JORPC et ~~Communiqué par~~ tout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE.....3
- DGFP/BST.....2
- D.G.B.....3
- D.C.F.....1
- MCPMEA.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2./-